



COMMUNE DE MESSERY

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021 A 19 H. 30

COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Lucille SCHEFZICK est élue secrétaire de séance.

3. **Renouvellement de la convention avec Thonon-Agglomération pour instruction des autorisations d'urbanisme**

Thonon-Agglomération apporte son concours à la commune en matière d'instruction des permis de construire, permis d'aménager, de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel...

L'instruction par Thonon-Agglo est purement juridique et ne lie en rien l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme, à savoir le maire.

Notons que le service rendu par l'intercommunalité est gratuit.

L'instruction se fait en réalité à l'échelon communal et à l'échelon de Thonon-Agglo.

Il est proposé de reconduire cette convention d'assistance, pour une période d'un an renouvelable, dans la limite de 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la signature d'une convention avec la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme.

Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

4. Marché public de la micro-crèche – choix des entreprises

La consultation des entreprises a été lancée le 4 janvier dernier et s'est achevée le 29 janvier. Le marché était découpé en 15 lots (terrassement, maçonnerie, peinture...).

Les critères d'attribution étaient les suivants :

Prix : **40 %**

Valeur technique de l'offre (qualité des produits et matériaux proposés, y compris performances en matière environnementale, qualification des personnels, méthodologie pour respect des délais, assistance technique et service après-vente...) : **60 %**

La C.A.O. s'est réunie le vendredi 26 février pour proposer l'attribution des lots, attribution qui doit être décidée en conseil municipal.

NB concernant le lot 10 « sol amortissant extérieur » (pour l'espace de jeux extérieur) :

- Dans la mesure où une seule offre a été reçue ;
- Dans la mesure aussi où il semble pertinent d'installer un ou deux jeux extérieurs dans cet espace et que cela soit la même entreprise qui installe les jeux et le sol.

Il est proposé de déclarer l'offre pour le lot 10 « sans suite » et de relancer une consultation portant à la fois sur la pose d'un sol souple et la fourniture de jeux extérieurs et d'attribuer les 14 lots du marché public comme suit :

Lot		Estimation montant HT	Proposition d'entreprises à retenir après analyse		
			Entreprise	Note	Montant vérifié HT
01	Terrassements VRD	31 000,00 €	Gruppi	80	28 843,00 €
02	Démolitions Maçonnerie	60 000,00 €	Giletto	85	58 943,28 €
03	Charpente Couverture Bardage	15 000,00 €	Constantin	90	10 013,50 €
04	Men Ext PVC	30 000,00 €	Oriel	76	28 385,70 €
05	Men Int Bois	17 000,00 €	Constantin	89	20 500,00 €
06	Doublages Fx-plafonds Cloisons	35 000,00 €	Enfant du Léman	84	23 424,00 €
07	Isolation projetée	7 000,00 €	Diez	65	5 580,00 €
08	Chape Carrelage Faïence	8 500,00 €	Boujon	86	7 110,00 €
09	Sols Souples	7 000,00 €	Chablaisienne	92	5 976,80 €
10					0,00 €
11	Peintures	11 000,00 €	Enfant Léman	75	9 500,00 €
12	Ossature métallique Serrurerie	25 000,00 €	Villegas	85	21 500,00 €
13	Enduits Peintures ext.	8 000,00 €	Ibo	84	11 000,00 €
14	Plomberie - chauffage -	39 500,00 €	Hauteville	92	35 996,17 €
15	Electricité - courants faibles	32 000,00 €	Mugnier	100	32 405,46 €
Total estimation		331 500,00 €			299 177,91 €

option lot 5: aménagement de l'office	1 432,00 €
TOTAL avec option HT	300 609,91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la passation du marché public de transformation de la villa des

Semiss en micro-crèche comme indiqué ci-dessus,

Décide d'attribuer les lots conformément au tableau suivant,

Déclare sans suite le lot 10 « sols amortissant »,

Charge M. le Maire de lancer une nouvelle consultation portant à la fois sur la mise en place de jeux extérieurs et d'un sol amortissable,

Autorise M. le Maire à signer les pièces du marché.

5. Lancement d'une consultation en vue de l'acquisition d'un bâtiment modulaire destiné à l'accueil d'un médecin

La recherche d'un médecin se poursuit et plusieurs contacts ont eu lieu avec des médecins susceptibles de venir s'installer à Messery. Dernier contact en date : visite le lundi 22 février d'un médecin installé en région parisienne (réponse : 15 avril prochain, pour une prise de fonction en septembre)

Parallèlement à ce travail de prospection, il est impératif de prévoir les conditions matérielles de son installation.

Il est donc proposé de faire l'acquisition de bâtiments modulaires (surface : env. 70 m²) dédiés à ce type d'activités.

Montant estimatif : 100 000 €

Implantation : espace en herbe derrière la salle des fêtes.

Le Maire précise que le site est particulièrement adapté s'agissant des facilités de raccordement des réseaux et de stationnement.



En réponse à une question 'Alexandre RAYMOND, il précise que la totalité du foncier impacté appartient à la commune. Mr Raymond demande également si on attend la réponse du médecin ou si n lance les travaux. M. le Maire lui répond qu'on lance le projet sans attendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à lancer une consultation pour l'installation d'un bâtiment modulaire tel que décrit ci-dessus. La consultation portera sur les prestations suivantes :

- Fourniture et pose du bâtiment modulaire ;

- Travaux de VRD
- Préparation des autorisations d'urbanisme.

6. Lancement d'une consultation en vue de la mise en place d'une barrière automatique à la plage de Messery

En vue de réguler le stationnement automobile sur le secteur de la plage en période de forte affluence et de permettre aux véhicules de secours d'accéder au bord du lac, il est envisagé d'installer une barrière automatique double flux capable de réguler les accès en fonction des capacités de stationnement des parkings.

Il sera proposé que l'accès soit payant (réflexion sur gratuité pour résidents de la commune). Le but est de fixer un tarif raisonnable.

Montant estimatif : 100 000 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

Le Maire précise qu'en hors saison, la barrière restera levée.

Alexandre RAYMOND se demande si le dispositif et la mise en place d'un stationnement payant ne va pas générer du stationnement sauvage dans le secteur du chemin de Sergyeu. M. Raymond demande quels seront les frais récurrents de maintenance et d'entretien. M. Tedeschi répond entre 700 et 1200 Euros à l'année.

Il revient par ailleurs sur le projet originel prévoyant un sens de circulation intégrant le chemin « de sous les prés ». Situation provisoire en attente que Thonon Agglo se positionne sur le bâtiment.

M. le Maire lui répond que le projet actuel ne concerne que la rue du lac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à lancer une consultation pour la mise en place d'une barrière automatique double-flux. La consultation portera sur les prestations suivantes :

- Fourniture et pose des barrières automatiques ;
- Fourniture, installation des équipements informatiques ;
- Travaux de VRD ;
- Maintenance des installations.

7. Discussion de principe sur projet de démolition/construction de la « Salle des Fêtes des Semiss »

L'exécutif et la commission des travaux ont lancé une réflexion sur la réhabilitation (démolition/reconstruction = moins onéreuse) de la salle des Semiss.

M. le Maire explique pourquoi la priorité s'est portée sur la salle des Semiss et non sur la salle des fêtes du centre :

- Le site des Semiss offre de nombreuses possibilités en termes de sécurité et de stationnement ;
- Il offre en outre l'avantage d'être isolé des habitations, ce qui résoud le problème de troubles de voisinage ;
- Réhabiliter la salle des fêtes du centre aurait privé les habitants et associations de Messery d'une salle de rencontre pendant une durée d'une année ou deux.

Objectif : proposer des espaces pour les familles (mariages, fêtes...), les associations de Messery et les manifestations municipales.

Principe : salle d'environ 250 m² modulable.

Principes directeurs : matériaux type bois et biosourcés, autosuffisance énergétique....

Montant estimatif : 1 250 000 €

La commission des travaux et l'exécutif souhaitent recueillir l'avis du conseil municipal sur ce projet.

En réponse à Bernard WALET, M. le Maire précise que la salle des fêtes du centre sera conservée et qu'une réflexion va devoir s'engager sur son devenir et future vocation. Doit-il être partiellement transformé en gymnase ? Doit-on réfléchir à une éventuelle extension du groupe scolaire dans les murs de l'actuelle salle des fêtes ? ... On se doit de garder l'âme du village au centre-bourg.

Jacques GROSJEAN se félicite de l'option proposée : ça laisse notamment du temps pour savoir ce que l'on fera de l'actuelle salle du centre. Il précise par ailleurs qu'il sera toujours possible, aux SEMISS, de rajouter des surfaces pour des manifestations plus importantes.

L'idée est de continuer à travailler sur ce projet pour présenter une délibération à un futur conseil municipal.

8. Avenant au bail avec M. Laurent BRISSON du cabinet infirmier

Rappel : Le conseil municipal a souhaité que la passation de baux à caractère économique et leurs avenants restent de sa compétence. Les autres baux (inférieurs à 12 ans) sont du ressort du Maire.

Il est donc proposé au conseil de modifier le bail avec le cabinet infirmier pour prévoir :

- Que les charges passeront à 170 € TTC/mois (intégration de l'alarme dans les charges remboursables).

- Que les occupants apposent un flochage de leur activité médicales sur le fronton ou la vitrine de leur local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la signature, par M. le Maire, d'un avenant n°1 au bail signé avec M. BRISSON Laurent le 11 juin 2020.

9. Signature d'une convention avec l'académie de Grenoble pour l'acquisition de matériel numériques pour l'école « Les petits crayons »

Dans le cadre du plan « Label écoles numériques 2020 », l'Etat rembourse 50 % des acquisitions de matériels informatiques pour l'école.

La dépense subventionnable et qui sera inscrite au budget 2021 s'élève à 12 800 € TTC, la subvention à percevoir étant de 6 400 €.

Acquisitions prévues :

- 1 tableau numérique interactif
- 6 ordinateurs portables et 6 tablettes
- 4 applications zoom et 1 abonnement Lexiclic
- 1 pack de 10 robots ozobot

M. le Maire demande pourquoi l'idée d'un tableau interactif mobile n'a pas été retenu. Roseline MEGHEZZI lui répond qu'un tel équipement n'est pas pratique au niveau de son utilisation, notamment dans la configuration actuelle de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la signature par M. le Maire d'une convention de financement avec l'académie de Grenoble relative à l'acquisition de matériel informatique pour l'école de « Les petits crayons » pour un montant subventionnable de 12 800 € TTC.

10. Remboursement d'un conseiller municipal (Fr. Rodriguez) ayant avancé des fonds pour l'acquisition de mobilier de bureau à usage de la commune

Il y a quelques semaines, un bureau des adjoints a été créé à l'étage de la mairie.

Du mobilier a été acheté. Un des fournisseurs (FLY) refusant de livrer le mobilier avant d'être payé, M. RODRIGUEZ a avancé l'argent (350.75 € TTC). Une délibération est nécessaire pour procéder au remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. RODRIGUES ne participant ni aux débats ni au vote)

Autorise le remboursement à M. Frédéric RODRIGUEZ d'une somme de 350.75 € conformément aux explications données et explicitées ci-dessus.

11. Questions diverses

- **Dossier « pumptrak »**

La consultation est en ligne depuis début mars et s'achèvera le 31 mars prochain pour début des travaux août-septembre.

- **Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et France-Telecom rue du lac et chemin de Sergyieu**

M. le maire revient sur les retards pris durant le chantier. Ce dernier devrait être terminé depuis pas mal de temps et les différents intervenants ne sont pas exempts de tous reproche !

- **Devenir de l'ancienne salle paroissiale**

Un contact a eu lieu dernièrement avec l'association diocésaine, propriétaire du bâtiment.

Il leur a été rappelé que les possibilités de transformation et de rénovation des lieux étaient très limitées.

Aux dernières nouvelles, le bureau technique assistant le propriétaire réfléchirait à un projet en copropriété (association paroissiale/commune). A suivre...

- **Local des jeunes**

Nathalie VUARNET informe le conseil du projet de réhabilitation de « l'ancien office de tourisme » en vue de le transformer en « local jeunes ».

Le projet aura une double singularité : il serait hautement écologique et devrait faire l'objet d'un « chantier participatif ».

Le bâtiment est en limite de propriété. Prendre contact avec le propriétaire pour céder 1,5m pour l'isolation et l'entretien du bâtiment.

Thierry Noir demande si l'assurance d'un chantier comme celui-ci à été étudié, Nathalie Vuarnet lui répond que oui et qu'il y a déjà plusieurs exemples.

- **Participation de NERNIER à l'intégralité des dépenses scolaires et périscolaires**

Jusqu'à présent, la commune de NERNIER ne participe qu'aux dépenses de fonctionnement. Cela n'est pas normal, l'intégralité des élèves profitant des investissements réalisés (ex : plan numérique).

Une nouvelle proposition a donc été faite à NERNIER. La « balle est donc dans le camps » de la commune de NERNIER !

- **Diagnostic énergétique des bâtiments communaux**

Un diagnostic des bâtiments, notamment de l'école, est en cours. Son but : identifier les travaux à réaliser pour améliorer la consommation et les performances énergétiques des bâtiments.

- **Election du C.M.J.**

De l'avis de tous, l'élection a connu un vrai succès auprès des enfants qui ont fait preuve en l'espèce d'un enthousiasme remarquable.

- **Initiative « abri à oiseaux »**

Selon Roseline MEGHEZZI et Nathalie VUARNET qui sont à l'origine de cette initiative, un abri à oiseau sera installé, après chaque naissance, à proximité de la maison du nouveau-né. Cet abri portera le prénom de ce dernier.

- **Consultation pour l'exploitation du snack de la plage**

La consultation est terminée. 6 offres ont été reçues. La décision interviendra au conseil municipal du 31 mars prochain.

- **Formation à la rédaction des actes**

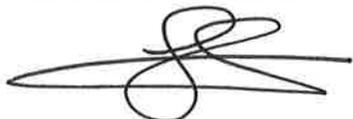
La mairie est désormais en capacité de rédiger ses propres actes d'achat et de vente. 3 agents sont investis dans cette tâche qui suppose un gros travail juridique et de recherche.

- **Police municipale**

L'ASVP de la commune est en train de passer son diplôme de garde champêtre. Il a réussi l'écrit, il lui reste le sport et l'oral en avril.

Séance levée à 22 h.

Lucille SCHEFZICK
Secrétaire de séance



Serge BEL
Maire

